



# Club de L'ÉPAGNEUL FRANÇAIS

----- Affilié à la Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture -----

## Elections 2024

### RENOUVELLEMENT PARTIEL DU COMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 12 de nos statuts, le renouvellement partiel du Comité du Club de l'Épagneul Français aura lieu lors de son Assemblée Générale Ordinaire le samedi 23 novembre 2024.

**Six postes sont à pourvoir.**

Il est rappelé que :

- ◆ Pour être électeur, il faut être membre depuis neuf mois et à jour de cotisation dont celle de l'année en cours.
- ◆ Les membres sortants sont rééligibles.
- ◆ Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le règlement intérieur, être électeur, majeur, résider dans l'un des pays membres de la FCI, être membre de l'Association depuis au moins 36 mois, à jour de cotisation, y compris celle de l'année en cours, et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre.
- ◆ Ces conditions doivent être satisfaites lors de l'envoi de la candidature sauf en ce qui concerne l'ancienneté qui est décomptée jusqu'au jour du scrutin.

#### APPEL A CANDIDATURES

Conformément à l'article 12 des statuts et à l'article 5 du règlement intérieur les candidatures devront être envoyées par poste (lettre suivie, chronopost ou pli recommandé) à :

**Guillaume POINAT - Domaine de la Croix - Rue du 19 mars 1962 - 15200 Mauriac**

**Les candidatures devront parvenir chez Guillaume POINAT avant le 23 septembre 2024.**

Chaque candidat, en application de l'article 12 précité, devra fournir les preuves qu'il remplit les conditions d'éligibilité. Une profession de foi, y compris pour les candidats sortants, pourra être jointe à la candidature (½ page A4 dactylographiée maximum)

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites et ne peuvent à quelque titre que ce soit, être appointées ou rétribuées par l'Association.

La commission des élections après avoir vérifié la recevabilité des candidatures et dressé la liste des candidats, rédigera le procès verbal qui sera remis au Président.

**Commission des élections** : Guillaume Poinat - Aude Courtet - Daniel Beaujean

La Commission est présidée par Guillaume Poinat

**Membres sortants rééligibles (par ordre alphabétique) :**

**Bulléryal Valérie, Cammarata Alain, Gillet Martine, Meunier Guy, Tacquenier Françoise, Venot Gilles et le 7<sup>ème</sup> poste, pour une durée de 3 ans, sera attribué au candidat élu ayant recueilli le moins de voix.**

La liste des adhérents pouvant voter (nom, prénom, adresse postale) sera disponible aux futurs candidats sous réserve qu'ils utilisent ce fichier exclusivement pour la campagne électorale et qu'ils le détruisent après les élections<sup>1</sup>.

La demande est à faire auprès de Guillaume Poinat.

<sup>1</sup> Par référence aux dispositions générales du code électoral, tout candidat peut demander que la liste des adhérents lui soit transmise dès lors qu'il s'engage à ne pas l'utiliser à d'autres fins que l'élection et à procéder à sa destruction dès la fin des opérations électorales (cf arrêt cour de Cassation 1<sup>ère</sup> civ 14 décembre 1999, association des amateurs de terriers d'Écosse et a.c/Mme L).